147825 - Il apporte la marchandise et la vend pour son propre compte en cas de rupture de stock

question

Je travaille pour un magasin de pièces détachées pour automobile. Quand un client se présente pour demander une pièce qui n'est pas disponible , je vais l'acheter à bas prix chez l'un de mes voisins pour la revendre au client (au prix du magasin) et prendre la différence entre les deux prix...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas permis au travailleur ou agent en service dans un magasinde vendre pour son compte personnel, que l'opération concerne une marchandise indisponible ou pas car le temps de travail appartient à l'employeur et il n'est pas permis de l'utiliser dans une activité qui ne lui profite pas car ceci est considéré chez les commerçants comme une tricherie au détriment du propriétaire du magasin. En effet, ce qui est normal en cas de manque d'une pièce , c'est d'aller l'acheter chez les voisins pour la vendre pour le compte du magasin et pas pour le compte personnel du magasinier. Cela étant, ce que vous faites est une violation du contrat de travail, une tricherie et une trahison du propriétaire du magasin. Aussi faut il que vous cessiez cette pratique et vous repentissiez devant Allah Très haut de cette recherche de gains illicites. Il faut que vous évaluiez l'argent ainsi gagné et le remboursiez au magasin car c'est lui qui en est le propriétaire pas vous.

Allah le sait mieux.